

Saison 2022/2023

REGLEMENT
ESCRIME
ARTISTIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE



NOUVELLE-
AQUITAINE

RESPECT DU CAHIER DES CHARGES

L'application du règlement sportif FFE et du cahier des charges Nouvelle-Aquitaine pour toutes les épreuves est obligatoire.

Si au cours de la saison une modification du règlement sportif s'impose, une information sera relayée par mail à tous les clubs.



NOUVELLE-
AQUITAINE

1 Table des matières

1.	INFORMATIONS GENERALES	3
1.1.	VOTRE LICENCE	3
1.2.	COUVERTURE MEDICALE	3
1.3.	LE MATERIEL	3
1.4.	CALENDRIER	3
2.	ORGANISATION DES EPREUVES NOUVELLE -AQUITAINE	4
2.1.	INFORMATIONS DE L'EPREUVE	4
2.2.	HORAIRES	4
2.3.	ENGAGEMENT DES TIREURS	4
2.4.	DIRECTOIRE TECHNIQUE :	4
2.5.	ARBITRAGE	5
2.6.	DROITS A L'IMAGE et DROITS D'AUTEURS	5
2.7.	RECOMPENSES	5
2.8.	ENVOI DES RESULTATS	5
3.	CATEGORIE ET ARMES	6
3.1.	CATEGORIES	6
3.2.	ARMES	6
3.3.	CONTROLE DES ARMES	6
4.	PROJET ET CHOREGRAPHIE	7
4.1.	PROJET DE CHOREGRAPHIE	7
4.2.	DUREE DES COMBATS	7
4.3.	COEFFICIENT DE DIFFICULTE	7
4.4.	DEROULEMENT GENERAL DE L'EPREUVE REGIONALE	7
5.	ZONE COMPETITION	7

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1. VOTRE LICENCE

- ✓ Elle est obligatoire pour la pratique de votre sport.
- ✓ Elle est délivrée par mail au licencié à l'initiative du club.
- ✓ Chaque club doit demander et payer ses licences directement à la Fédération.

1.2. COUVERTURE MEDICALE

La licence permet la pratique de l'Escrime **sous réserve du respect** du Règlement Médical de la F.F.E.

Attention modification des dispositions du code du sport relatives aux certificats médicaux.

Informations disponibles sur le site FFE : <https://www.escrime-ffe.fr/fr/ffe/vie-du-club-et-des-comites/certificats-medicaux-et-surclassements.html>

1.3. LE MATERIEL

Tenues, armes, gants : Application du règlement FFE (Cf. RS &2)

1.4. CALENDRIER

La saison sportive s'organise autour de deux étapes :

- Etape régionale : Le championnat Régional
- Etape nationale : Le championnat de France

Les championnats régionaux sont sélectifs pour les Championnats de France. Les deux compétitions sont organisées selon le même déroulé.

Les championnats régionaux doivent être organisés entre septembre et novembre 2022.

(Cf. Règlement FFE)

Notre épreuve régionale se déroulera le 22 octobre à Libourne.

NOUVELLE -
AQUITAINE

REGLEMENT SPORTIF NOUVELLE-AQUITAINE

2. ORGANISATION DES EPREUVES NOUVELLE -AQUITAINE

2.1. INFORMATIONS DE L'ÉPREUVE

Le Championnat Régional Nouvelle-Aquitaine est fermé au CRENA.

Les clubs organisateurs doivent communiquer le règlement de l'épreuve comportant le lieu, l'heure exacte, le N° de téléphone de la salle organisatrice, un programme écrit et toute autre information liée au bon fonctionnement de la compétition **1 mois au moins avant la date de la compétition.**

Cette information doit être faite :

- Au Comité (pour une mise en ligne sur le site de la FFE)
- Aux Conseillers Technique Sportifs
- Au Responsable de l'Arbitrage Régional.

2.2. HORAIRES

Horaires des compétitions du comité :

Pour les compétitions régionales qui commencent le samedi, le premier appel ne peut pas se faire avant 12h. sauf dérogation

2.3. ENGAGEMENT DES TIREURS

Les engagements pour toutes les compétitions Nouvelle-Aquitaine devront obligatoirement se faire en ligne sur le site extranet de la FFE le mercredi à 23h59 au plus tard.

DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont fixés chaque année par le Comité Directeur : Pour la saison 2022/2023 ils sont les suivants :

- ✓ SOLO : 10 euros
- ✓ DUO : 20 Euros
- ✓ BATAILLE ou ENSEMBLE : 40 Euros

2.4. DIRECTOIRE TECHNIQUE :

Il est composé de 3 personnes pour toutes les compétitions Nouvelle-Aquitaine :

- Un cadre technique ou son représentant
- Un référent de la commission artistique nommé par celle-ci
- Une personne représentant le club organisateur (maître d'armes ou autres)

2.5. ARBITRAGE

Chaque organisateur d'épreuve fera en sorte de faire respecter la charte de l'arbitrage. Afin de lutter contre les incivilités cette dernière pourra être remise au moment des inscriptions à chacun des participants et elle devra être affichée de manière visible pour tous sur le lieu de la compétition.

Toutes les épreuves organisées en Nouvelle-Aquitaine devront respecter le règlement et les recommandations édictées par le règlement FFE. (Cf. RS &5)

2.6. DROITS A L'IMAGE et DROITS D'AUTEURS

Le participant et son équipe accepte, pour la promotion de l'escrime artistique FFE, de céder ses droits à l'image sans limite de temps. Les images, photographies, vidéos, peuvent être utilisées sur tous les supports (vidéo, édition, web) dans le cadre des activités du comité ou de la Fédération Française d'Escrime (promotion, formation, évènementiel, etc...).

L'organisateur veillera à s'acquitter des droits relatifs à la diffusion d'œuvres protégées (SACEM). Pour les Championnats régionaux, c'est le CRENA qui prendra en charge le forfait lié à la SACEM.

2.7. RECOMPENSES

Pour les Championnats Nouvelle-Aquitaine, les récompenses seront prises en charge par le CRENA.

Les remises des récompenses se feront à l'issue de chaque finale.

IMPORTANT : La remise des récompenses doit être une « **cérémonie** » car elle doit mettre en valeur les performances des tireurs. Pour ce faire, il est demandé aux clubs organisateurs de disposer d'un podium derrière lequel sera positionné un kakemono du CRENA.

2.8. ENVOI DES RESULTATS

L'ensemble de la compétition (des poules jusqu'à la finale) doit être :

- Publié en PDF sur l'EXTRANET de la Fédération
- Publié sur escrime info
- Envoyé le jour même, au plus tard le lendemain à la FFE sous le format XML (ou cotcot)

competitions@escrime-ffe.fr

- Envoyé le jour même, au plus tard le lendemain au secrétariat Nouvelle Aquitaine
secretariat@escrime-nouvelle-aquitaine.fr

2.9. ASSURANCE

Cf. règlement FFE 1.11

3. CATEGORIE ET ARMES

3.1. CATEGORIES

Les compétitions d'escrime artistique sont classées par catégorie.

Les catégories sont :

- 1) Solo – une compétition tout type d'arme confondu (Cf. RS 2.8)
- 2) Ensemble – une compétition tout type d'arme confondu (Cf. RS 2.9)
- 3) Duel – une compétition par type d'arme (Cf. RS 2.10)
- 4) Bataille – une compétition par type d'arme (Cf. RS 2.11)

3.2. ARMES

Les armes offensives et défensives qui devront être utilisées sont :

Type 1 : Armes lourdes

Épée à deux mains : épée longue, espadon - Épée seule : épée médiévale, fauchon

Type 2 : Armes de poids moyen

Rapière, Sabre de duel

Type 3 : Armes légères

Épée de cour, Épée de duel, Fleuret

Dans chacun de ces types d'armes, des moyens de défense peuvent être utilisés : dague, écu, bocle, rondache, cape... Ils seront définis dans le chapitre correspondant.

Pour plus de précisions Cf. règlement FFE 2.3

3.3. CONTROLE DES ARMES

Le contrôle des armes se fera à l'arrivée sur le lieu de la compétition selon le règlement FFE en vigueur. (CF. RS 2.7)

3.4. HABILLEMENT

L'habillement pour le « Epreuve Technique », obligatoire pour tous les compétiteurs, se compose d'un pantalon noir et d'une chemise blanche.

L'habillement pour le « Epreuve Libre » (costumes de scène) est libre, néanmoins il doit être adapté à tout public et ne pas être indécent ou subjectif.

4. PROJET ET CHOREGRAPHIE

4.1. PROJET DE CHOREGRAPHIE

Pour l'épreuve régional le projet de chorégraphie doit contenir :

- a) Titre
- b) Catégorie (Solo, Ensemble, Duel de type 1, 2 ou 3, Bataille de type 1, 2 ou 3)
- c) Club d'Escrime affilié auquel sont rattachés les membres de l'équipe
- d) Nom et Numéro de licence des membres de l'équipe (la licence devant être rattachée au Club du point c), en précisant les rôles (compétiteur / figurant)
- e) Nom du Capitaine
- g) Chorégraphie détaillée au minimum des 2 premières des phrases d'armes (Cf. RS 3.2)
- h) Durée de toute la chorégraphie de l'« Epreuve Libre » en secondes de plus ou moins 10 secondes
- j) Bande sonore de l'« Epreuve Libre » au format MP3 ou WAV sur clé USB

4.2. DUREE DES COMBATS

Cf. RS 3.3

4.3. COEFFICIENT DE DIFFICULTE

Cf. RS 3.4

4.4. DEROULEMENT GENERAL DE L'EPREUVE REGIONALE

Les compétitions Solo, Ensemble, Duel et Bataille se dérouleront en deux épreuves appelées :

- Epreuve Technique
- Epreuve Libre

L'ordre de passage sera obtenu par tirage au sort par le Directoire Technique.
Le classement général sera obtenu sur la moyenne des deux Epreuves.

Les épreuves se dérouleront selon le règlement FFE en vigueur.

Cf Règlement Sportif fédéral Cf. 4.2 pour l'épreuve Technique et 4.3 pour l'épreuve Libre

5. ZONE COMPETITION

Pour l'épreuve régionale :

Le lieu de la compétition doit être homologué par le Directoire Technique et doit comprendre :

- La zone de compétition (espace scénique et zone réservée au jury)
- La zone d'appel
- La zone dédiée au public